



*Chers amis vignerons et amis des vignerons.*

### **Assemblée générale de VFR samedi 13 décembre 2014 et rencontres vigneronnes**

À Suresnes (92), dans la vigne et le chai du Clos du Pas Saint-Maurice (1 ha, 5000 bt/an vendues), VFR tient sa 15e AG et révisera ses statuts dans une orientation plus fédérale entre les cinq collèges : vignerons, métiers autour de la vigne et de ses produits, consommateurs. Les vignerons présents pourront échanger avec des experts en pratiques viticoles et vinification. Objectif : renforcer nos liens et nos moyens de défense et de promotion car nous devons obtenir des garanties de Bruxelles et de la France une situation.

### **Échos du salon Vinitech**

Ce salon à Bordeaux est, avec le Sitévi à Montpellier, un incontournable pour suivre les progrès des sciences (gènes de la vigne et des levures), des techniques (forte progression du bouchage par capsules à vis, chauffe précise des douelles et des copeaux, analyseurs plus simples d'emploi), des équipements (résines de cuverie sans phtalates, tri des baies) et des services (conseil spécialisé sur les *Brettanomyces*).

### **Commission européenne : TAFTA et CETA, mondialiser en secret**

La Commission européenne passe avec des pays tiers des accords dont l'influence sur la viticulture des pays de l'UE est énorme et méconnue. Avec les USA (2006, négociation en cours : partenariat transatlantique de commerce et d'investissement TTIP ou *TAFTA*), l'Australie (1994, 2008), le Canada (négociation en cours pour AÉCG ou *CETA*). Leurs points communs : préparation secrète, acceptation du protectionnisme des pays tiers et de leurs pratiques non reconnues en UE, libéralisme idéalisé pour l'UE. De fait, cela force à baisser les coûts au détriment de notre vision de la qualité, de la protection de l'environnement et de la santé humaine. Sur ce sujet, lire un résumé de l'exposé de Robert Tinlot fait par André Deyrieux sur [winetourismfrance.com](http://winetourismfrance.com).

### **Défendons la liberté d'expression des vignerons**

La pétition mise en ligne sur [change.org/p/sauvons-le-droit-d-expression-de-nos-vignerons](http://change.org/p/sauvons-le-droit-d-expression-de-nos-vignerons) a recueilli seulement 6 130 signatures. Une autre approche de la loi Évin est donnée par la filière via le site [vinetsociete.fr](http://vinetsociete.fr). La révision de la loi est indispensable, elle tue le vin et est inefficace contre les vrais problèmes.

### **Tout bouge autour de nous, ça plante partout**

La Chine va devenir le premier pays en surface viticole, production et consommation ; démographie et culture santé obligent. Plus près, la Belgique a maintenant 240 ha : 80 ha Wallonie et 160 ha en Flandres ; avec près de 15 000 hl, étant sous le seuil de 50 000 hl, cela l'exonère de certaines règles communes, telle que l'interdiction de plantations nouvelles. Pareil pour Grande-Bretagne, Danemark et Pays-Bas.

### **Droits de plantation 13. La fin de la valeur patrimoniale des droits de plantation**

Dans le système encore en vigueur jusqu'au 1er janvier 2016, les autorisations de plantation ne devenaient effective que par emploi de « droits de plantation » qui ont une valeur financière liée au montant du versement exigé par l'État pour les acquérir. Son montant a atteint 1500 € mais il chute vers les 200 € à cause de la fin programmée de système. Ce sera reconnu comme un artifice en terme de taxation par l'État, sans rapport avec la vraie valeur d'un vignoble due à la qualité de la terre, de son exposition, des cépages, et à la notoriété des produits. Demain, il ne subsistera que des autorisations qu'il conviendra de gérer au mieux des intérêts des producteurs et des consommateurs.

### **L'archéologie, le raisin et le vin**

L'institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) fait un travail très intéressant en matière viticole. Testez et développez vos connaissances sur <http://archeologie-vin.inrap.fr>.

### **Lecture pour vignerons**

Très pratique, Florence GOULLEY, créatrice du jardin **Herbarius** (voir son site [herbarius.net](http://herbarius.net)) édite un fascicule sur l'élaboration des préparations à base de plantes pour lutter contre les maladies cryptogamiques. Adressez-vous directement à elle pour recevoir le fascicule (contact sur son site).

### **Le conseil du mois** par Emmanuel MONTEAU, conseiller viticole indépendant

Certaines vinifications ont été lentes à cause du type de levures naturelles présentes sur les baies et dans le chai qui ne résistent pas à un taux d'alcool élevé. Dans ce cas, il faut réagir vers la densité 1030 et réensemencer avec des levures sélectionnées. Pour les vins en phase d'élevage, sans ou après FML, protégez contre l'oxydation, visez une température inférieure à 12 °C pour favoriser les précipitations tartriques ; dégustez souvent pour détecter à temps les déviations aromatiques et mesurez l'acidité volatile.

Patrice BERSAC, Président